

LIVRE DES RÈGLEMENTS
EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

RÈGLEMENT 346

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 346 — ABROGATION D'ANCIENS RÈGLEMENTS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger certains règlements ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par la conseillère Martine Hudon, à la séance ordinaire du 3 avril 2018 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'ADOPTER LE PRÉSENT RÈGLEMENT numéro 346, lequel règlement décrète et statue ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Abrogation complète des règlements suivants :

Règlement 84 : Concernant l'entretien des chemins d'hiver en 1961;

Règlement 84-A : Amendant le règlement n° 84 « Entretien des chemins d'hiver »;

Règlement 85 : Refondant tous les règlements concernant les licences, permis ou taxes de commerces;

Règlement 97 : Décrétant l'ouverture du chemin neuf au 3^{ième} Rang Ouest;

Règlement 98 : Cédant la partie de l'ancien chemin 3^{ième} Rang;

Règlement 99 : Cédant la partie de l'ancien chemin 3^{ième} Rang;

Règlement 101 : Lumières de rue;

Règlement 101-A : Amendements au règlement 101 « Lumières de rue »;

Règlement 103 : Amendant règlement 75 « Lieu & Nombre de bureau de votation »;

Règlement 107 : Cédant la partie de l'ancienne Route 2A;

Règlement 108 : Cour municipale;

Règlement 109 : Taxes de commerce;

Règlement 111 : Imposition d'un permis sur les roulottes ou maisons mobiles;

Règlement 114 : Décrétant la fermeture d'une partie de l'ancienne Route 2;

Règlement 120 : Décrétant la fermeture d'une partie de l'ancienne Route 2A;

Règlement 126 : Création d'une commission de loisirs socioculturels;

Règlement 131 : Décrétant la fermeture de l'ancienne Route 2;

LIVRE DES RÈGLEMENTS
EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

Règlement 132 : Ouverture des chemins en 1981;

Règlement 141 : Règlement ayant pour objet d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer des dépenses budgétaires et de passer des contrats au nom de la Corporation relativement à certaines dépenses incompressibles;

Règlement 144 : Entretien du réseau d'égouts des arpent verts;

Règlement 145 : Concernant l'administration du réseau d'égout connu sous le nom de réseau d'égout des Arpent Verts;

Règlement 146 : Règlement autorisant la conclusion d'une entente relative à la confection des plans et règlements d'urbanisme entre les municipalités;

Règlement 148 : Règlement relatif à l'application de la Loi 84 "Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics";

Règlement 151 : Règlement autorisant la conclusion d'une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie entre la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et les municipalités;

Règlement 152 : Établissement et maintien de bibliothèques publiques gratuites;

Règlement 156 : Règlement décrétant la fermeture et l'abolition d'une partie désaffectée de la Route 132;

Règlement 170 : Concernant la période d'épandage des fumiers et les distances minimales des habitations voisines où les fumiers devront être épandus dans la Municipalité;

Règlement 175 : Visant à conclure une entente avec la Ville de La Pocatière relative à l'entretien en hiver et en été des chemins mitoyens;

Règlement 177 : Décrétant une remise annuelle sur les cartes familiales et individuelles des citoyens;

Règlement 199 : Règlement imposant un tarif relativement à l'opération d'un centre de traitement des appels d'urgence (9-1-1);

Règlement 200 : Règlement pour la création d'un centre de réponses des appels d'urgence 9-1-1 par adjudication d'un contrat;

Règlement 202 : Visant à modifier le règlement de zonage numéro 164 de la Municipalité de manière que puisse être diminuées les marges de recul latérales de 4 mètres à 2 mètres en zones agricoles et agro forestières;

Règlement 203 : Règlement concernant la circulation des véhicules lourds sur le pont du chemin Hudon;

Règlement 213 : Décrétant qu'à l'avenir les taxes foncières, autres taxes municipales et les compensations municipales pourront être payées en trois versements et fixer le taux de pénalité sur les arrérages;

Règlement 215 : Visant à modifier le règlement n° 164 en ajoutant le groupe Industrie II dans la zone MiA 2;

LIVRE DES RÈGLEMENTS
EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

Règlement 239: Visant à modifier le règlement de zonage numéro 164 principalement en ajoutant le groupe commerce et service III dans la zone MiA 5;

Règlement 252: Visant à modifier le règlement n° 151 pour déterminer la rémunération à être versée aux officiers et pompiers agissant dans le cadre de l'entente relative au plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie, et à abroger le règlement 158.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Adopté à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, le 7 mai 2018.

Maire

Secrétaire-trésorière

AVIS DE PROMULGATION
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 346

AVIS PUBLIC

A TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE:

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donnée par la soussignée, ISABELLE MICHAUD, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière:

QU'à la séance ordinaire du 7 mai 2018, tenue aux lieu et heure désignés, le conseil municipal de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a adopté le règlement n° 346 intitulé :

RÈGLEMENT n° 346 ABROGATION D'ANCIENS RÈGLEMENTS

QUE toute personne intéressée peut consulter le présent règlement aux heures d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ À STE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE, CE 8^e JOUR DU MOIS DE MAI DE L'AN 2018.

Isabelle Michaud,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, ISABELLE MICHAUD, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil municipal, le 8^e jour du mois de mai 2018, entre 9h00 et 17h00.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT, CE 8^e JOUR DU MOIS DE MAI 2018.

Isabelle Michaud,
Directrice générale et secrétaire-trésorière